N° 2, Décembre 2019

Le bulletin socioprofessionnel du Syndicat des professeurs

et professeures de l'Université Laval



DANS CE NUMÉRO

Éditorial | Le SPUL : 45 ans au cœur de l'Université Françoise Lucbert

Les entretiens de Bernard | Joël de la Noüe

Un engagement de longue date, mais tourné vers l'avenir

Margot Kaszap

Revue de presse : la grève des profs en 1976 Jacques Rivet

En bref | 45 ans en quelques chiffres évocateurs...

Le pouvoir de la collégialité

Josée Brisson

Les 45 ans du SPUL, une histoire en marche

Les entretiens de Bernard | Ann Robinson Bernard Roy

« Mon SPUL à moi » à la manière de Patricia Kaas

Thérèse Hamel

Témoignage | Claire Dolan Françoise Lucbert

Paroles des membres | Des souhaits formulés pour l'avenir du syndicalisme universitaire

CE NUMÉRO A ÉTÉ COORDONNÉ PAR

Julie Desrosiers, Faculté de droit

Françoise Lucbert, Département des sciences historiques

Jacques Rivet, Département d'information et de communication

Bernard Roy, Faculté des sciences infirmières

Équipe éditoriale du Spuiletin socioprofessionnel du Syndicat des professeurs

Le SPUL-lien est le journal socioprofessionnel du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL). Sa coordination est assurée par les membres du Comité sur les communications. Son contenu est consacré à l'information à caractère socioprofessionnel, ainsi qu'aux enjeux actuels d'intérêt général pour les membres.

Les auteures et auteurs sont responsables de leurs propos et de leurs opinions.

Abdoulaye Anne, Département des fondements et pratiques en éducation

Julie Desrosiers, Faculté de droit

Françoise Lucbert, Département des sciences historiques

Jacques Rivet, Département d'information et de communication

Bernard Roy, Faculté des sciences infirmières

Audette Sylvestre, Département de réadaptation

Fanny Dubois et Catherine Vézina, adjointes administratives, SPUL, montage et révision

Service de reprographie de l'Université Laval, graphisme et impression

socioprofessionnel, le SPUL-lien.

Le SPUL: 45 ans au cœur de l'Université

Le Comité sur les communications a préparé ce numéro le communicateur civique Jacques Rivet, qui fut aussi le premier spécial qui vise à marquer les 45 ans du SPUL.

Sans suivre une logique exclusivement rétrospective, car nous ne souhaitions pas nous tourner uniquement vers le passé, nous avons privilégié des contributions de divers.e.s collègues impliqué.e.s

dans la communauté universitaire à différents moments de l'existence de notre syndicat.

Bernard Roy, vice-président du SPUL, habituellement responsable de la rubrique « Les entretiens de Bernard », a choisi d'aller à la rencontre de deux remarquables pionniers du SPUL : Joël de la Noüe et Ann Robinson, respectivement le premier président (1975-1977) et la première présidente (1982-1984) du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval. Si leurs souvenirs, en eux-mêmes, sont précieux à conserver, ils offrent aussi des repères utiles pour se rappeler la mission première de notre organisation.

Joignant leur voix à celles de ces fondateurs, quatre Spuliennes ont accepté de livrer leur témoignage et leurs expériences du SPUL : l'historienne Claire Dolan, la didacticienne Margot Kaszap, trésorière du SPUL depuis 2017, la chimiste Josée Brisson ainsi que la sociologue de l'éducation Thérèse Hamel. Fait à noter, les trois dernières ont récemment siégé au Comité sur les communications, auquel incombe la réalisation de notre bulletin

Étant donné la nature particulière du présent numéro, il était logique de voir les membres de ce comité, actifs ou honoraires, s'y impliquer encore un peu plus qu'à l'ordinaire. Son président actuel,

professeur engagé au programme de Journalisme et Information, a ouvert ses archives personnelles pour concevoir une revue de presse relatant les faits saillants de la fameuse grève de 1976. Il a aussi exhumé de formidables documents d'archives, dont certains sont reproduits dans les pages qui suivent.

EDITORIAL

Sur le fond, une grande part des propos recueillis ici s'attache aux questions qui furent fondamentales lors de la naissance du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval en 1974 : solidarité, collégialité, équité, volonté de dépasser le paternalisme et l'arbitraire qui caractérisaient alors les conditions de travail. Toutes ces valeurs reviennent en leitmotiv dans plusieurs des textes de ce numéro spécial. Cela semble très logique à une époque où la vie universitaire ne cesse d'évoluer, certes pour le meilleur, mais aussi pour le pire, en fonction des transformations technologiques et sociales qui marquent le quotidien des profs.

Lors d'une de nos premières réunions de travail, j'ai proposé la formule : « De l'arbitraire à l'arbitrage... » comme amorce à la réflexion collective que nous entamions. Une autre idée, à la fois plus positive et plus fédératrice, s'est finalement imposée comme titre de ce numéro : 45 ans au cœur de l'Université. Adaptant quelque peu la devise qui accompagne le nouveau logo du SPUL, nous avons, nous aussi, privilégié le mot « cœur » pour évoquer l'essentiel. Soulignons, en effet, ce bel anniversaire en insistant sur la mission la plus fondamentale des professeur.e.s. Chacun.e œuvre aujourd'hui au cœur de notre institution pluri-centenaire pour préparer l'avenir des sociétés de demain.

Le SPUL-lien - Décembre 2019

Les entretiens de Bernard

Rencontre avec Joël de la Noüe « Les unions qu'ossa donne? »

(citation d'Yvon Deschamps)

À l'automne 2016, j'entreprenais un processus d'enquête qui s'acheva, en 2018, par la publication, aux Presses de l'Université

Laval, du livre *La voix d'Olive Goulet*. À travers les récits de la professeure émérite Olive Goulet, cet ouvrage retrace quelques pans de l'histoire de la présence des sciences infirmières à l'Université Laval. Olive Goulet entreprend le 4 juin 1967, avec trois autres infirmières, tout comme elle, nouvellement diplômées de l'Université de Washington, une carrière de professeure universitaire. Quelques années après son embauche, les nouvelles fonctions administratives qu'elle occupe exigent qu'elle consulte les contrats de travail de ses collègues. Elle fait alors un troublant constat. Ses *alter ego* ne sont pas aussi égaux qu'elle le croyait. Embauchés après elles, des collègues, surtout des hommes, recevaient des rétributions nettement supérieures à la sienne. À la même époque, l'Association



Aujourd'hui, peu de mes collègues sont au fait de ces réalités qui prévalaient, dans notre Université, avant la constitution du SPUL, en 1974, et, surtout, avant la signature de la première convention collective, en 1976. En cette époque, pas si lointaine, le paternalisme et l'arbitraire intervenaient souvent dans les processus d'embauche et de promotion, dans l'établissement du salaire et lors de l'attribution des charges de travail.

Ces réalités ne sont plus, mais... pourquoi?

À la rencontre des bâtisseurs du SPUL

Aujourd'hui, les mécanismes d'embauche ainsi que les critères qui encadrent le cheminement de la carrière universitaire constituent,

à eux seuls, des remparts qui assurent un traitement équitable des collègues. Surtout ces dispositifs, enchâssés dans notre convention collective, garantissent le maintien de conditions favorables à l'exercice de la liberté académique. Cette liberté est bien sûr essentielle pour que l'université demeure un lieu d'épanouissement de la pensée créative et critique, un espace de production de connaissances réflexives et de diffusion des savoirs.

Soucieux de préserver et de raviver la mémoire du SPUL, le 25 juin 2019 je réalisais une entrevue auprès du professeur émérite Joël de la Noüe, qui, de 1973 à 1977, occupa, le premier, les fonctions de président du SPUL. Dans sa résidence à Saint-Antoine-de-Tilly, il me raconta quelques pages de l'histoire de la fondation du SPUL, de la grève de 1976, de la négociation et de la signature de la première convention collective des professeur.e.s de l'Université Laval.

Rencontre avec Joël de la Noüe

Né de parents français à Sidi Bou Saïd en Tunisie (anciennement Carthage), Joël de la Noüe arrive au Québec, en 1956, pour entreprendre à La Pocatière des études universitaires en pêcherie. Dès 1960, l'Université Laval lui offre un poste de professeur qu'il occupera jusqu'en 2003.

Au tournant des années 1970, dans le contexte de la Révolution tranquille, très vite, il s'éveille aux réalités professorales dans une Université Laval dirigée, depuis sa fondation, par le clergé. Conscient des iniquités qui affectent de nombreux professeur.e.s et plus fortement les femmes, il s'investit comme secrétaire puis comme trésorier de l'Association des professeurs de l'Université Laval (APUL) présidée, à l'époque, par le professeur Louis O'Neill¹.

En 1973, Joël de la Noüe devient le premier président du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval.

D'où provenait la motivation de ce jeune professeur à la carrière florissante, à investir la présidence d'un balbutiant syndicat de professeur.e.s universitaires?

Sans hésitation, Joël de la Noüe identifie une première source à l'origine de cette motivation. Celle-ci émane de son père qui, dans

les années 1950, contribua à la fondation du Syndicat des pilotes de ligne d'Air France. Âgé de seulement 11 ans au moment du décès de celui-ci, le jeune garçon reçoit, vraisemblablement en héritage, la fibre du travail communautaire, de la justice, de l'équité et du bien commun. Il faut mentionner que, précédemment à son engagement syndical, les contributions à la vie associative et communautaire de Joël de la Noüe sont nombreuses. De 1965 à 1968, il participe à la fondation et aux activités de l'Association des étudiants gradués en sciences (AEGS) qui deviendra l'Union des diplômés inscrits à Laval (UGIL) et, plus tard, l'actuelle Association des étudiants inscrits à Laval aux études supérieures (AELIÉS). Avec d'autres collègues, il fonde, en 1971, l'Association des professeurs de l'Université Laval (APUL). Dans les années 1970, avec quelques étudiant.e.s et collègues, il participe à la mise sur pied de CKRL FM, la toute première radio communautaire de la francophonie en Amérique du Nord. Il s'agit là d'une innovation sociale qui initie l'ère des radios communautaires au Québec ainsi qu'au Canada.

Une mobilisation pour le bien commun des professeur.e.s

Au début des années 1970, il devient évident que l'Association des professeurs de l'Université Laval (APUL) ne parviendra jamais à négocier une convention avec

que survient, en 1976, le non-renouvellement du contrat de huit professeurs. Cet événement que l'on nommera le « Cas des huit » cristallise la solidarité des professeur.e.s et leur esprit syndical. Les collègues réalisent à travers ces congédiements que les relations de bon copinage avec l'administration ne peuvent remplacer une négociation en bonne et due forme et des règles clairement établies.

Le « Cas des huit » contribue au déclenchement de la première grève des professeur.e.s de l'Université Laval en soutien à la négociation d'une première convention collective. La grève débute le 7 septembre 1976 et s'achève le 23 décembre, soit 107 jours plus tard

Une première négociation

Joël de la Noüe se souvient : « Le SPUL pouvait compter sur des gens très articulés comme, par exemple, le philosophe André Côté qui pouvait vous enfermer dans une petite boîte carrée sans vous donner la clef. Il y avait Alain Prujiner de la Faculté de droit qui connaissait à fond les questions juridiques; Jean Boivin, un spécialiste des relations industrielles; Guy Bouchard de la Faculté de philosophie qui possédait une excellente capacité d'analyse ».

Le paternalisme et l'arbitraire intervenaient souvent dans les processus d'embauche

l'administration de l'Université et ainsi à mettre fin à l'arbitraire. Les nouveaux dirigeants de l'APUL, parmi lesquels on compte Louis O'Neill, Raymond Laliberté, Jean Boivin et Joël de la Noüe, estiment, comme un très grand nombre de professeur.e.s, qu'il est temps de créer un syndicat. Une première équipe constituée de collègues provenant des sciences sociales, des relations industrielles, de droit et de quelques autres disciplines définira les pourtours de ce qui allait devenir le SPUL.

Au printemps 1974, une campagne de recrutement pour le nouveau syndicat bat son plein. En quelques mois, 750 professeur.e.s, sur une possibilité de 1200, signent leur formulaire d'adhésion au SPUL. Ravi de cette forte réponse des collègues, Joël de la Noüe écrit dans une lettre de remerciements : « Vu le poids du bébé, aucun incubateur n'est requis ». Dans son message, il précise que la création du syndicat n'émane pas de professeur.e.s insatisfait.e.s de leurs conditions de travail personnelles, mais bien, plutôt, de l'insatisfaction des conditions de travail collectives. « Avant le SPUL — précise de la Noüe — nous étions tous dans le même bateau. Toutefois, certains ramaient plus que d'autres. Quelques-uns gardaient solidement les mains sur le gouvernail et les voiles. Les rameurs étaient, évidemment, les professeur.e.s ».

Au moment de la création du SPUL, l'Université fonctionnait selon deux éléments : ses statuts et les pratiques très variables d'une faculté à une autre. Les doyens avaient pratiquement droit de vie ou de mort sur les professeur.e.s. Il suffisait qu'un professeur ne réponde pas aux attentes du doyen pour que celui-ci soit considéré comme persona non grata et qu'on s'arrange pour le voir disparaître. C'est dans ce contexte

Le Comité de négociation du SPUL, se rappelle Joël de la Noüe, était « redoutable ». Embourbés dans les ornières d'une vision cléricale et hiérarchisée de la gouvernance universitaire, les négociateurs de la partie patronale se retrouvèrent dans une position fort inconfortable devant un SPUL qui revendiquait une gouvernance collégiale. Le SPUL exigeait que, dorénavant, les professeur.e.s devaient prendre une part active aux décisions qui concernaient les programmes d'études, les charges de travail, les processus de recrutement des ressources professorales. Bref, à l'avenir, les professeur.e.s contribueraient aux délibérations et décisions qui concernaient le devenir d'une institution qui leur tenait à cœur.

Dans le contexte de précarité qui prévalait depuis toujours, la liberté universitaire s'avérait très difficile à exercer. Le bouillonnement des idées et l'effervescence d'une société québécoise dynamisée par la Révolution tranquille contribuèrent à faire de la liberté universitaire un droit essentiel à l'épanouissement de la collectivité. On percevait, dès 1976, que sans cette liberté, subtilement ou non, l'Université ou des agents extérieurs pouvaient s'ingérer dans les enseignements ainsi que dans les recherches. L'exercice de la liberté universitaire exigeait de mettre un terme à l'arbitraire et à la précarité.

Une première convention... des gains importants

L'écriture de la première convention collective résulta de l'investissement de plusieurs collègues. Ce n'est pas sans fierté que Joël de la Noüe affirme que cette première convention était, pour l'époque, un remarquable modèle de cohérence

Joël de la Noüe Professeur retraité du Département des

rédigé dans un français impeccable. La qualité du texte initial sera telle que le document final, signé par les deux parties le 11 janvier 1977, sera celui proposé par le SPUL. Désormais, l'attribution de la rétribution des professeur.e.s serait régie par une échelle salariale unique, le nombre de décisions concernant la vie universitaire et l'embauche de professeur.e.s se feraient en toute collégialité au sein des Assemblées de professeur.e.s. Des règles claires encadreraient, à l'avenir, le cheminement dans la carrière. Un ensemble de mesures mettait ainsi définitivement un terme à l'arbitraire qui plombait l'exercice de la liberté universitaire. De surcroît, grâce aux représentations du SPUL auprès d'un tribunal d'arbitrage, les huit professeurs, injustement écartés, furent réintégrés dans leurs fonctions avec tous les honneurs qu'ils méritaient.

Fait non négligeable, l'Université Laval, dans la foulée des événements de l'automne 1976, verra sa notoriété grandir à l'échelle de l'ensemble du Canada. D'une université régionale, Laval sera dès lors reconnue comme un des maillons importants de la vaste réalité universitaire canadienne.

Dans un célèbre monologue, Yvon Deschamps posait cyniquement la question : « Les unions qu'ossa donne? ». Le SPUL a certes pour fonction de veiller à l'amélioration des conditions de travail des professeur.e.s et de veiller au respect de la convention collective. Toutefois, comme en témoigne Joël de la Noüe, le SPUL a aussi pour mandat de défendre les valeurs universitaires et de se dresser comme un rempart devant toutes les menaces à la liberté universitaire, qu'elles viennent de l'extérieur

Joël de la Noüe est fier que, sous sa présidence, le corps professoral ait résisté au sectarisme qui régnait au sein de diverses facultés

L'unité dans la diversité

Au-delà des gains salariaux, des avancées concernant la liberté universitaire et la gouvernance collégiale, les 107 jours de grève générèrent quelques bénéfices collatéraux. Sur les lignes de piquetage, dans les assemblées générales et les rencontres du Conseil syndical, au sein de l'exécutif, des liens étroits et respectueux se tisseront, au fil du temps, entre professeur.e.s issu.e.s de diverses disciplines. « Il existait chez les professeur.e.s, pendant la période de la grève – se remémore Joël de la Noüe – un effort de compréhension mutuelle entre les disciplines ». Une dynamique qui contribua, estime-t-il, au développement de cette interdisciplinarité, aujourd'hui si valorisée, dans le domaine de la recherche ainsi que dans l'enseignement.

Joël de la Noüe est fier que, sous sa présidence, le corps professoral ait résisté au sectarisme qui régnait au sein de diverses facultés. Car ce contexte risquait, à plus ou moins long terme, de provoquer un schisme profond et la création de plusieurs entités syndicales au sein de l'Université Laval.

ou de l'intérieur de l'Institution. Depuis sa fondation, le SPUL a toujours défendu, défend et défendra les professeur.e.s qui par leurs recherches et leur prise de parole contribuent, comme l'écrivait Florence Piron dans le SPUL-lien de décembre 2014, à un monde dans lequel prévalent « les valeurs de justice, de liberté, de sollicitude et de solidarité ».

Propos recueillis par **Bernard Roy** Faculté des sciences infirmières

Photographie : Lucie Hudon

Margot Kaszap

Département d'études

sur l'enseignement

et l'apprentissage

Un engagement de longue date, mais tourné vers l'avenir

L'engagement dans les causes et la gouvernance collectives fait partie de mes valeurs et coule dans mes veines depuis longtemps.

Du collège à l'université

En effet, étudiante au collégial au début des années 70, je me suis sentie heurtée par des décisions de l'administration à l'égard de l'association étudiante. J'ai alors fait campagne et briqué la présidence de l'association des étudiant.e.s du Cégep de Sainte-Foy, dont je fus d'ailleurs la première présidente. J'ai tenté d'améliorer nos conditions de vie et les relations avec l'administration de l'époque. Par la suite, je me suis impliquée dans les associations universitaires tout au long de mon bac, de ma maîtrise, puis de mon doctorat. Je suis devenue enseignante au Cégep de Sainte-Foy au tournant des années 80 et, à nouveau, une situation préoccupante m'a interpellée. J'ai donc rejoint l'équipe de direction du syndicat pour en devenir la présidente. Mes études de doctorat m'ayant amenée à développer des compétences pour aider les collègues dans l'exercice de la profession enseignante, j'ai occupé un poste de conseillère pédagogique dans ce même cégep. Encore une fois, les difficultés des professionnel.le.s non-enseignant.e.s m'ont conduite à postuler au Comité exécutif et à assumer la présidence du syndicat pour quelques années. Afin de relever de nouveaux défis, j'ai changé d'institution, tout en demeurant conseillère pédagogique. Ce nouvel endroit, le Campus Notre-Damede-Foy, un collège privé, n'avait pas de syndicat pour représenter le personnel de ce corps d'emploi et lui assurer de bonnes conditions de travail. On m'a donc demandé, compte tenu de mon expérience, d'aider les collègues à fonder le syndicat. Nous y sommes parvenus et, comme porte-parole, j'ai eu à négocier la première convention collective de ce groupe.

C'est dans la poursuite de ce chemin que je suis arrivée à l'Université Laval comme professeure au milieu des années 90. Rapidement, j'ai senti le besoin de mieux comprendre le fonctionnement de ce milieu et, pour y arriver, j'ai proposé ma candidature en tant que représentante de mon unité au Conseil syndical du SPUL. Élue pour la première fois en 1998, j'y ai siègé par la suite à de nombreuses reprises. J'ai beaucoup appris, tout en nouant des liens avec des collègues d'autres facultés ayant des préoccupations similaires et des objets de recherche passionnants et fort variés.

Organiser, mobiliser, sensibiliser

Lors de mon parcours syndical collégial, j'avais eu à participer à l'organisation des activités de mobilisation durant plusieurs grèves. C'est ainsi que j'ai pu faire bénéficier mes collègues universitaires de mon expérience en participant au Comité de grève en 2001 et au Comité d'appui au Comité de grève en 2008. En 2011, le président de l'époque, Yves Lacouture, m'a proposé de faire partie du Comité exécutif à titre de Secrétaire du SPUL. J'ai accepté avec plaisir, convaincue de pouvoir apporter tout mon soutien à cette équipe. J'ai participé au Comité

sur les communications de 2011 à 2017 à titre de représentante du président. Avec des collègues venant de tous les horizons, nous avons réfléchi à différentes thématiques : université et société, université et mutation, l'université comme milieu de vie, comme terre d'accueil, etc. De tels thèmes permettent de poser un regard critique sur notre travail, notre profession, nos enjeux, nos espoirs et nos réalisations.

J'ai donc œuvré durant six ans comme secrétaire du SPUL, puis on m'a proposé de remplacer Marcel R. Boulay à la trésorerie en 2017. J'entame donc ma neuvième année au Comité exécutif. Voici ce que je retiens de l'ensemble de ces expériences syndicales, aussi nombreuses que variées.

Tout d'abord, je sais qu'on est plus fort ensemble que seul. Je me souviens de ce soir de 2001 où nous avions constitué une haie d'honneur silencieuse, avec nos affiches 0 %, à la porte de la salle où le Conseil d'administration devait se réunir pour déterminer nos conditions salariales. C'était très impressionnant et ce fut très efficace.

Ensuite, j'estime qu'il est important de participer aux instances décisionnelles. À tous les quatre ans, nous accordons, à quelques collègues, le privilège de diriger l'institution dont nous faisons partie. Nous acceptons de leur déléguer certains pouvoirs et certaines responsabilités. Nous devons régulièrement le leur rappeler, surtout s'ils se comportent comme des patrons propriétaires d'entreprise ou des magnats d'industrie. Et nous devons aussi nous-mêmes nous en rappeler. Nous avons ainsi l'obligation d'être vigilants, de demander des comptes et de questionner. À ce titre, je pense que la collégialité est la garante du maintien de l'Université, de sa mission et de ses valeurs qui nous sont chères.

Troisièmement, je considère qu'îl est utile de se soutenir les uns les autres et d'accueillir les nouvelles et nouveaux collègues. Chacune et chacun, nous avons un rôle à jouer pour la bonne marche de notre milieu de vie, pour conserver un climat sain et une atmosphère de travail encourageante et valorisante. Oui, nous travaillons dans un monde hautement compétitif, mais nous avons la possibilité de créer des alliances et de construire des ponts afin de veiller à la réussite pour toutes et tous, et au recul de la solitude.

En dernier lieu, je dirais qu'il est précieux de compter sur un très grand groupe de collègues dévoués qui œuvrent au sein des nombreux comités du syndicat. Cependant, même si nos comités sont performants et expérimentés, il faut prendre conscience que le corps professoral syndical est vieillissant. Dans ces circonstances, nous devons absolument mobiliser une relève solide afin de nous assurer collectivement que nos acquis soient toujours défendus. Il importe, et sans doute plus que jamais, de protéger nos conditions de travail et de vie. C'est pourquoi le SPUL a besoin de vous, c'est-à-dire de nous toutes et de nous tous, pour assurer un avenir meilleur à chacune et à chacun.

¹ Dans le premier gouvernement péquiste, Louis O'Neill occupera successivement les fonctions de ministre des Affaires culturelles, du 26 novembre 1976 au 28 février 1978, puis de ministre des Communications, du 26 novembre 1976 au 21 septembre 1979.



Jacques Rivet Département d'information

Revue de presse : la grève des profs en 1976

La rentrée devait avoir lieu le mardi 7 septembre 1976. Le vendredi 20 août, les professeur.e.s avaient voté la grève à 402 voix en faveur et 43 voix contre en assemblée générale. Le SPUL consentait, le 2 septembre, à d'« importants compromis » à la suite des offres patronales, déposées le 12 août et modifiées le 21 août. Parmi ces compromis, il renonçait à sa demande d'augmentation automatique des salaires et acceptait qu'elle soit liée aux rangs universitaires.

Le Devoir annonce la grève des « 1100 professeurs » de l'Université Laval, le 8 septembre, en publiant à la Une l'article de son correspondant à Québec, Gérald Leblanc. Ce dernier rédige le début de la nouvelle en usant d'une certaine ironie : « C'est avec une ardeur toute juvénile que les savants professeurs ont déclenché, hier, la première grève à la vénérable université fondée en 1852 par Mgr de Laval ». Le 23 septembre, trois éminents représentants de ces « savants » prendront la plume pour expliquer le sens de la grève qui venait d'être déclenchée. Les professeurs Fernand Dumont, Jean Hamelin et Louis O'Neill s'interrogeront dans Le Devoir comme suit :

sur le non-renouvellement d'un premier contrat d'engagement des professeur.e.s. Le Journal de Québec s'empresse, le 2 octobre, de souligner la démission de plusieurs professeurs-administrateurs de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences sociales. Ceux-ci, précise le journal, estiment que « la confiance de leurs collègues est plus importante qu'une victoire à tout prix pour l'Université ». Le 5 octobre, la presse est informée que des négociations officieuses ont lieu à l'Université. Et le 12 octobre, Le Devoir précise que deux négociateurs patronaux démissionnent parce que l'Université a fait de trop fortes concessions au SPUL : « Les négociations officieuses qui ont eu lieu la semaine dernière ont permis de résoudre des points importants, dont celui de l'approbation par le conseil de l'Université, des critères élaborés par l'assemblée départementale ». Une page entière de publicité intitulée « L'UNIVERSITÉ LAVAL - AUJOURD'HUI, pour une université de qualité » paraît dans Le Soleil, le 9 octobre. Elle est pavée par le SPUL « grâce à l'aide financière des professeurs de l'Université de Montréal et de Sherbrooke ».

Le lundi 20 décembre, le quotidien [Le Soleil] annonce en grande manchette de sa Une : « L'administration de Laval capitule »

« Laval en grève : de quelle université s'agit-il? ». Leurs arguments influenceront, le 5 novembre, la position éditoriale du quotidien Montreal Gazette à l'égard de la grève.

Le Soleil publie, également le 23 septembre, une page entière d'opinions, « la page cing », en grand format de l'époque, dont les auteurs sont les universitaires Albert Legault, directeur du Centre québécois de relations internationales et « professeur non syndiqué [sic] » et Jean Boivin, directeur du Département des relations industrielles. Il chapeaute les deux articles placés côte-à-côte dans la page du titre suivant : « Pour faire débloquer le conflit : la médiation ». Le 30 septembre, paraît dans le même quotidien une annonce du « "Groupe du gros bon sens" [qui] demande le retour immédiat au travail de tous les professeurs ». L'annonce renferme un formulaire pour une pétition que les professeur.e.s de l'Université Laval sont invité.e.s à signer et à retourner au « Groupe du gros bon sens » dont les initiateurs sont les professeurs Albéric Morin (Physique), Alphonse Saint-Jacques (Philosophie), Zbigniew Jarnuszkiewicz, (Architecture), Luc Lachance (Génie civil) et Francis W. Slingerland (Génie mécanique).

Le recteur Larkin Kerwin expose longuement dans Le Devoir, le 30 septembre, la position de son administration; les négociations entre celle-ci et le SPUL étant interrompues. Il y réaffirme l'opposition de la direction de l'Université à l'obtention d'un droit de grief « Déblocage du conflit à l'Université Laval » proclame Le Soleil, en manchette de sa Une, le 12 octobre. Le journaliste Denis Angers poursuit : « Après quinze mois de négociations infructueuses et cing semaines de grève, le conflit opposant les professeurs de Laval et l'administration prendrait incessamment fin [...] ». Cependant, cette manchette contient une information style « Fake News » avant l'heure. Le Soleil la corrige immédiatement dans sa 2e édition de la journée : « Le conflit à l'U. Laval baigne dans le mystère ». Le texte du journaliste a été remplacé par un autre article, anonyme celui-là.

Dans Le Devoir du 13 octobre, le doyen de la Faculté de théologie, Pierre Gaudette, se pose la question de savoir s'il est « sage de se servir de la négociation collective pour chercher une transformation globale de toute l'université? ». Le 14 octobre, ce quotidien constate que le conflit est en voie de règlement à l'Université Laval, tout en prévoyant qu'une grève est probable à l'Université du Québec à Montréal. Le 18 octobre, dans un bulletin spécial à 11 h 05, Radio-Canada affirme que : « Nous avons appris de source sûre que des élections générales auront lieu au Québec, le 15 novembre ». Le vendredi 22 octobre, Le Journal de Québec donne une visibilité au président du SPUL, le professeur Joël de la Noüe, en publiant sa photo et en lui cédant la parole. Au nom de son instance, ce dernier réclame maintenant la démission du recteur Larkin Kerwin.

Le journal des journaux

Les professeurs Michel de Repentigny et Jacques Rivet (moi-même!) de la Faculté des lettres poursuivaient leur tâche de produire une revue de presse sur les péripéties de la grève depuis son début. Le 22 octobre, ils baptisèrent cette revue publiée sous forme d'un document de format lettre du nom de « Le Journal des journaux » avec comme devise « Tout par la colle et les ciseaux ». Durant toute la grève, l'opposition au SPUL s'est toujours manifestée avec franchise. Elle a trouvé un écho dans les quotidiens québécois.

« Les professeurs des départements de génies [sic] de Laval appuient [le recteur] Kerwin », titrait *Le Soleil*, le mercredi 27 octobre. Il poursuivait : « Réunis en assemblée, lundi, plus de 70 pour cent des professeurs syndicables [sic] et des directeurs des départements de génie [...] au nombre de 55, ont [...] à 93 pour cent [...] rejeté le point de vue

collective de travail déposé le 31 octobre par l'administration de l'université et considéré par elle comme "global et final". » Le quotidien Montréal-Matin le confirme : « Les 788 professeurs de l'Université Laval qui s'étaient réunis en assemblée générale ont rejeté au scrutin secret, dans une proportion de 74,33 pour cent les offres "finales" de l'administration ». Et *Le Devoir* de conclure : « À l'Université Laval - Suppression de la session d'automne ». Rappelons que, depuis le 18 octobre, les professeur, e.s de l'UOAM sont également en grève.

Le mardi 16 novembre au matin, les profs-grévistes, qui occupent le pavillon Charles-De Koninck, lisent le 37^e numéro de la revue de presse, *Le Journal des journaux*. Sa première page est exceptionnellement marquée du titre suivant : « DERNIÈRE HEURE : Les libéraux sortants, sortent par les fenêtres ». Le Parti Québécois vient de prendre le pouvoir à

Le Soleil, mardi 24 août 1976 (p. A3)

Les professeurs de Laval votent pour une grève d'ici le 7 septembre

Le Syndicat des profes-seurs de l'Université Laval a obtenu un mandat de grève qu'il-pourra exécuter d'ici le 7 septembre, afin de forcer la partie patronale à garantir aux professeurs une liberté universitaire mieux définie et des salaires plus convena-

Au cours d'une assemblée deboucher sur un regiement, générale, hier après-midi, les le SPUL doaners un avis de professeurs ont voté dans une proportion de 90 pour tard le 27 août, tout en cent en faveur de la grève, demeurant disponible à la soit 402 votes, avec 43 refus et poursuite des pourparl ers

dicat regroupe quelque 800

SPUL, M. Joël de la Noue, syndical le seul espoir rési-l'attitude des professeurs de dans l'instauration d'un manifeste une détermination climat de respect commandé solide d'obtenir gain de cau-par le vote décisif d'hier. se sur des objectifs prioritai-res, sans pour autant prendre négociations ne devaient pa Au cours d'une assemblée déboucher sur un règlement

Aujourd'hui, à 14h, les Selon le président du d'une réunion, mais du côté syndical, le seul espoir rési-l'attitude des professeurs manifeste une détermination climat de respect commandé solide d'obtenir cais de cam l'instauration d'un solide d'obtenir cais de camp de commandé solide d'obtenir cais de camp de camp

Le président du SPUL a écrites quant à l'exercice de renouvellement de contrat expliqué à l'issue de l'assemble e que les professeurs revendiquaient des garanties le s c a s d e n o n motifs arbitraires.

du [SPUL] tant en ce qui concerne les demandes du syndicat qu'en ce qui concerne les movens mis en œuvre ». La section syndicale de Génie contestera la représentativité de cette opposition dans une rectification envoyée aux journaux, le 6 novembre. Dans une lettre au journal *Le Devoir*, le 29 octobre, des personnalités du monde scientifique rendent hommage au recteur Kerwin, à la suite de la demande de sa démission par le SPUL. Parmi elles, se trouvent le fondateur de la Faculté des sciences sociales, le Révérend Père Georges-Henri Lévesque, dominicain, le professeur émérite Adrien Pouliot et le professeur Cyrille Ouellet, doyen honoraire de la Faculté des sciences.

Les offres finales et globales de l'administration Kerwin ont été présentées le 1er novembre au SPUL. Le journaliste Denis Angers le confirme dans Le Soleil : « Au terme de guatre jours et demi d'intenses délibérations, le Conseil de l'Université Laval a approuvé, hier après-midi, le texte définitif des offres finales et globales qui seront présentées aujourd'hui au SPUL, en grève depuis le 7 septembre ». Le 3 novembre, le SPUL frappe un grand coup: il paie une page publicitaire dans les principaux quotidiens du Québec contenant la signature personnelle de plus de 550 professeur.e.s (voir page 23). Il y réclame à nouveau la démission du recteur Larkin Kerwin : « Les professeurs retirent leur confiance au recteur Kerwin – "qu'il démissionne!" », clame l'annonce.

Le 4 novembre, le journaliste Raymond Brancon écrit dans Le Soleil : « Par 562 voix contre 194, les professeurs syndiqués ont rejeté, hier, le projet révisé de convention

Québec. Le médiateur, le doyen de la Faculté de droit à l'Université Queen's (Kingston), Daniel Soberman, se met à l'œuvre à l'Université Laval, constatent les quotidiens. Le 8 novembre, Le Soleil publie une lettre de l'Abbé Gérard Dion, professeur au Département des relations industrielles, qui souhaite s'assurer que le SPUL adopte le scrutin secret pour tout déclenchement de grève future, une pratique pourtant déjà adoptée par le SPUL.

L'hebdomadaire Dimanche-Matin, le 28 novembre, constate qu'il y a des pourparlers intensifs en vue de régler le conflit à l'Université Laval. La médiation, entreprise le 19 novembre par Soberman, amène les deux parties à se réunir dans un hôtel de la ville en vue de se rapprocher. Le Soleil se réjouit, le 4 décembre, de voir que « Soberman accélère les rencontres de médiation à Laval ». Le lundi 20 décembre, le quotidien [Le Soleil] annonce en grande manchette de sa Une : « L'administration de Laval capitule ». Le titre est coiffé d'une imposante photographie où apparaissent, côte-à-côte et de gauche à droite, le président du SPUL Joël de la Noüe, le médiateur Daniel Soberman et le vice-recteur aux affaires professorales Armand Maranda – « alors que venaient de prendre fin les épuisantes négociations, samedi matin », peut-on lire dans la légende.

Les auteurs de ce 47^e numéro de la revue de presse, *Le Journal des journaux*, signent la première page d'une expression militante : « à la prochaine . . . ».

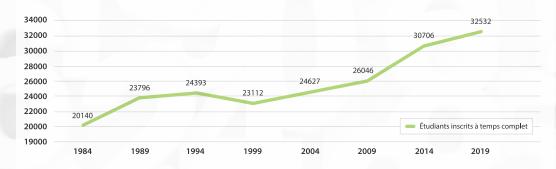
En bref

45 ans en quelques chiffres évocateurs...

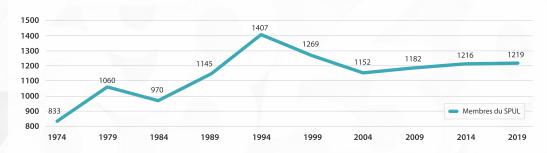
En 1994 à l'Université Laval, nous comptions, 17 étudiant.e.s inscrit.e.s à temps complet pour un.e professeur.e membre du SPUL. De 1999 à 2019, ce ratio ne cessera de s'accroître passant de 18 pour 1 à 27 pour 1. Le plancher d'emploi, c'està-dire le nombre minimal de professeur.e.s en poste a toujours été, depuis la naissance du SPUL, une grande préoccupation. Les données présentées dans les présents graphiques tendent à démontrer que les gestionnaires de l'Université Laval n'accordent pas autant d'importance au respect de ce plancher. Pour le SPUL, ce plancher constitue une caractéristique essentielle de notre convention collective et son maintien est primordial pour assurer une qualité d'enseignement à tous les cycles, la vitalité de la recherche et, aussi, la qualité de vie et la santé de nos membres. Depuis 1995, à cinq reprises, le SPUL a déposé auprès de l'Employeur, des griefs concernant la non-atteinte du plancher d'emploi (1997, 1999, 2008, 2016 et 2018). Les données concernant le nombre de professeur.e.s membres du SPUL proviennent des banques de données du syndicat. Celles concernant le nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s à temps complet proviennent du Bureau du registraire de l'Université Laval. Notez, toutefois, que le registraire n'était pas en mesure de nous fournir des

données fiables avant 1984.

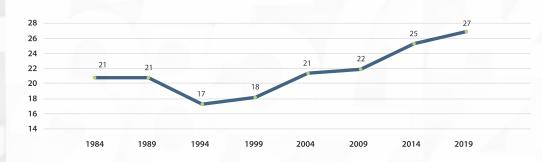
NOMBRE D'ÉTUDIANT.E.S INSCRITS À TEMPS COMPLET (ETC) PAR TRANCHE DE 5 ANS DE 1984 À 2019



NOMBRE DE PROFESSEUR.E.S MEMBRE DU SPUL PAR TRANCHE DE 5 ANS DE 1974 À 2019



RATIO D'ÉTUDIANT.E.S INSCRIT.E.S À TEMPS COMPLET PAR PROFESSEUR.E MEMBRE DU SPUL PAR TRANCHE DE 5 ANS DE 1984 À 2019





Photographie · lacques

Josée Brisson Département de chimie

Le pouvoir de la collégialité

La convention collective nous assure un salaire équitable, elle nous protège en cas de problème. Mais pourquoi donc s'y mêle-t-on de statuer sur autant d'aspects de la vie universitaire? Notre syndicat invoquera la collégialité, valeur à défendre. Un concept un peu abstrait, quelque chose de pas si important, *a priori*, pour la jeune professeure que j'ai déjà été. Jusqu'à ce que je discute avec des collèques d'autres universités. Et là, j'ai compris bien des choses.

J'ai compris que la collégialité, c'était, en quelque sorte, le pouvoir que nous, professeures et professeurs, avons de prendre des décisions, d'orienter le futur de notre discipline, de notre université. En effet, ces règles, résultat de nombreuses négociations, font de nous, le cœur de l'organe décisionnel de notre département. Lors d'assemblées départementales, nous discutons et décidons des axes de recherche et d'enseignement qui seront privilégiés et, par conséquent, des domaines d'embauche des futurs professeur.e.s, de leur formation et expertise. Nous sélectionnons les candidat.e.s. Notre tâche de travail est discutée en assemblée, et nous devons l'approuver ensemble. Notre directrice ou directeur de département n'a même pas le droit de vote sur ces points! Nous avons droit de voir le budget départemental et de savoir comment les ressources sont utilisées.

Chez nous, comme dans plusieurs universités, la collégialité est, en quelque sorte, encadrée par des règles négociées par le syndicat et rendues publiques dans la convention collective. Ailleurs, ce n'est pas toujours le cas. Les professeur.e.s de certaines universités ne sont pas syndiqué.e.s (comme au Québec, à l'Université McGill). Là, tout repose sur des traditions propres à chaque unité et non sur des droits. Est-ce mieux? Moins bien? Certain.e.s se plaignent de la faible marge de manœuvre de la direction, rendant les changements plus difficiles. D'autres défendent, bec et ongles, les droits acquis qui leur permettent de faire évoluer l'université et assurent un traitement équitable à tous. D'ailleurs, à McGill, les salaires ne sont pas conventionnés. À un montant de base, s'ajoute un ajustement discrétionnaire au mérite, basé sur les performances de la professeure ou du professeur. Comment définit-on le mérite? Justement, le document consulté ne le précise pas. Cela laisse bien de la place à l'arbitraire. Le pouvoir repose alors uniquement sur l'administration, qu'il y ait ou non des traditions.

Occuper un poste de professeur.e, ce n'est pas un travail ordinaire. Une professeure, un professeur, c'est une PME de recherche, un créateur de cours, un vecteur de changement social par les idées ou théories, souvent dérangeantes, que la recherche fait naître.

Ces pouvoirs ne sont jamais acquis, ils sont toujours remis en question

Ces pouvoirs ne sont jamais acquis, ils sont toujours remis en question. D'ailleurs, ils varient d'une université à l'autre. Dans la plupart des universités américaines, de même qu'à l'UQAM ou à l'Université de Sherbrooke, entre autres, l'assemblée est consultée, et la majorité est requise pour l'agrégation ou la titularisation des collègues professeur.e.s. À l'Université Laval, on est informé de la décision, mais on n'y prend pas part. Certains de mes collègues regrettent d'ailleurs notre manque de pouvoir décisionnel sur ce point.

Mais à bien d'autres égards, on a un pouvoir important entre les mains. Dans certaines universités, même là où existe une convention collective, le directeur est aussi le président d'assemblée. Il contrôle littéralement le temps d'intervention de chacun, les sujets mis à l'ordre du jour, ainsi que les débats. Il dispose, de surcroît, d'un droit de vote. La collégialité est alors passablement réduite, au profit de l'efficacité de gestion. Ailleurs, par exemple à l'Université de Montréal, rien dans la convention collective n'oblige l'assemblée départementale à se prononcer sur l'attribution de la tâche de travail. Il n'y a même pas l'obligation d'informer les professeur.e.s de la répartition de celle-ci. Tout peut se passer, porte fermée, dans le bureau de la directrice ou du directeur. Comment faire, alors, pour savoir si notre tâche est équitable? Comment la comparer à celle des autres?

Pas convaincu? Pensons à la théorie du changement climatique. Farfelue au départ, elle fait maintenant consensus dans le monde scientifique, et nous appelle à remettre en question le fonctionnement même de notre société.

Pour que les professeur.e.s puissent jouer ces rôles, il faut leur donner le champ libre d'agir et de prendre les décisions pertinentes à leur domaine. Il faut leur attribuer un pouvoir décisionnel. L'université moderne s'est bâtie sur un mode traditionnel de fonctionnement collégial. Cette conception va complètement à l'encontre de la vision gestionnaire de l'Université Inc., où les professeur.e.s sont facilement remplaçables par des chargé.e.s. de cours, et où les décisions devraient être centralisées pour des raisons d'efficacité, et surtout, de rentabilité. La convention collective, pour moi, protège plus que ma petite personne : elle protège ce pouvoir qu'on nomme collégialité.

Le SPUL en gestation 1951-1973

1951 Création de l'Association des professeurs de corrière de l'Université Laval et de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)

1976 Création de l'Association des professeurs de l'Université Euvel (APUL)

Naissance de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ)

Les 45 ans du SPUL Une histoire en marche

Le SPUL en mouvement 2019...







Le **SPUL** en transition 1984-1993



Le SPUL en action 1994-2003



Le SPUL en force 2004-2013



Le SPUL en mode écoute 2014-2019

1974 Assemblée générale de fondation du SPUL et création du premier Conseil symmoni

1975 Aca éditation du SPUL et dépât du projet de la première convention collective

1976 56 séances de négo suivies d'une grève de 4 mols

1976 Première adhésion du SPUL à l'ACPPU jusqu'en 1994



Gain de cause : cas des «huit» injustement congédiés

1977 Signature de la première convention collective



1982 Élection de la première femme présidente du SPUL, Ann Robinson (Faculté de droit) 1984 Négociation de la quatrifime convention collective et création d'un conste su la férmination

1987 Préparation d'un programme d'occès à l'égoline par le SPUL

990 Le SPUL fait six journées d'étude sur les principaux enjeuressources professorales. Solicités et régime de retraite.

de la convention cultective



1993 Augmentation de la représentation des professeures et professeurs dans les instances universitaire 1999 25 anniversaire du SPIII.

1999 Voste consultation pour una sescriture concilete
de la convention collectiva

2001 Grève de 8 jours



2005 Creation du SPUL-lien — Premier numéro

2007 Creation du Comité d'aide et d'accueil des nouveilles professeures et nouveaux professeurs

2008 Gritur du 3 jours sur les enjeux : plancher d'emploi, soluires et montants forfaitaires à la retraite



2011 Retour du SPUL à l'ACPPU

2013 Signature de la convention collective 2012-2016



2014 Forum sur la recherche universitaire en collaboration avec l'ACPPU

2017 Signature de la convention collective 2016-2020

2018 Création de l'Écho Syndical Forum sur la liberté universitaire en collaboration avec l'ACPPU et la FOPPU



2019 Retour du SPUL à la FQPPU Étude sur la valorisation des professeures et professeurs Tournée des facultés en préparation à la prochaîne négociation

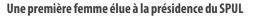
Le SPUL-lien - Décembre 2019 Le SPUL-lien - Décembre 2019 Le SPUL-lien - Décembre 2019

Les entretiens de Bernard

Rencontre avec Ann Robinson Briser le plafond de verre

En 2007, dans un article publié dans la revue *Recherches féministes*, les chercheures Isabelle Marchand. Johanne Saint-Charles et Christine

Corbeil¹ considéraient que, malgré d'immenses progrès, les femmes souhaitant accéder à des postes de pouvoir dans les instances politiques, juridiques ainsi que dans les organisations publiques et privées se butaient toujours à un « plafond de verre ». Quelques années plus tard (2013), Maude Boulet², de l'Institut de la statistique du Québec, estimait que « même si les femmes constituent près de la moitié des personnes en emploi aujourd'hui au Québec, elles n'occupent que le tiers des emplois de gestion. Plus encore, les trois quarts des emplois de cadres supérieurs, en 2012, sont détenus par des hommes ».



Peu d'entre nous savent qu'après seulement sept ans d'existence, les professeur.e.s de l'Université Laval,

élisaient, en 1982, à la présidence de leur syndicat, la professeure de droit Ann Robinson. Plusieurs éléments du parcours de cette remarquable collègue présentent, à mon sens, des similitudes avec la trajectoire de vie de l'avocate Ruth Bader Ginsburg, portée à l'écran dans le film *Une femme d'exception*.

Ann Robinson présida le SPUL jusqu'en 1984, avant de devenir la présidente de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ), ancêtre de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU). Après ma rencontre avec Joël de la Noüe, premier président du SPUL, au printemps 2019, il m'est apparu indispensable d'aller à la rencontre de cette battante qui, dans un contexte social où les femmes n'avaient pas souvent la tâche facile, accepta la direction d'un des plus importants syndicats de professeur.e.s du Québec, et même du Canada. Sa tâche se révélait d'autant plus ardue que durant les années 1980, l'État québécois choisissait de compenser les pertes dues à la crise économique en imposant des reculs importants aux fonctionnaires provinciaux, notamment au niveau des salaires, de la sécurité d'emploi et des régimes de retraite. Dans ce contexte, les professeur.e.s d'université ne furent pas épargné.e.s.

Le premier octobre 2019, Ann Robinson, pionnière du syndicalisme universitaire et du mouvement féministe, m'accueillait dans sa résidence située sur une rue arborant le nom évocateur de Claire-Bonenfant.

Une famille progressiste – mais un monde d'hommes

Ann Robinson naît en 1944 dans une famille où le père, médecin, et la mère, infirmière, valorisent tous deux les études universitaires pour leurs fils et... pour leur fille. Contrairement à la majorité des femmes de cette époque qui, à l'aube de la vingtaine, se marient, Ann Robinson entreprend, en 1965, des études en droit à l'Université d'Ottawa. Sa licence en poche, trois ans plus tard, elle entreprend son barreau, à Québec, dans l'Étude Pratte, Beauvais, Bouchard, Garneau et Associés pour concrétiser son rêve : pratiquer le droit dans un bureau d'avocats. Le barreau terminé, le rêve tourne en revanche au cauchemar. Aucun bureau d'avocats n'accepte alors d'engager une femme dans son équipe. À peine la porte des officines des hommes de loi s'entrouve-t-elle qu'on lui sert partout cette réponse : « Désolé Madame Robinson, Nous ne pouvons vous engager. Chaque fois que vous tomberez enceinte, vous nous demanderez un congé. Vous comprenez que nous ne pouvons nous permettre cela ».

Après plusieurs mois de recherche infructueuse, le doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval lui propose d'occuper les fonctions de Directrice pédagogique et de Directrice du programme de premier cycle du baccalauréat spécialisé en droit. Responsabilités qu'elle assumera de 1969 à 1974, soit jusqu'au moment où le doyen lui offrira d'accéder à un poste de professeure de carrière. Une époque, me précise-t-elle, où « les embauches se faisaient selon les bons vouloirs du doyen. Les comités de sélection n'existaient pas. On terminait une maîtrise dont le sujet correspondait à un cours à dispenser et on pouvait t'offrir un poste de professeur.e. Pratiquement personne ne connaissait le salaire des autres collègues. À l'embauche, le doyen déterminait, selon son évaluation et son bon vouloir, ton salaire ».

À l'emploi de l'Université de 1971 à 1976, Ann Robinson donne naissance à ses trois premiers enfants. Une époque où, faut-il se le rappeler, les congés de maternité n'existaient pas.

Comment, dans un tel contexte, concilier le travail et la famille?

« Soit on s'organisait pour accoucher l'été, me répond-elle, soit on enseignait jusqu'à quelques jours avant l'accouchement. Une ou deux semaines après l'accouchement, on revenait au travail. J'ai accouché de mon troisième enfant, un garçon, un 21 janvier. Je me souviens d'avoir corrigé des copies d'examen sur mon lit d'hôpital, entre les contractions. J'ai terminé mes corrections et quatre semaines plus tard, je reprenais l'enseignement devant des groupes de 150 à 200 étudiants comme si de rien n'était ».

« À cette époque, poursuit Ann Robinson, dès que tu devenais professeur.e, tu n'étais plus une femme... tu n'étais plus un homme. Tu étais professeur.e d'université, un point c'est tout. Les directions ne voulaient surtout pas savoir si tu vivais des problèmes à la maison, dans ton couple, avec tes enfants. La plupart de mes collègues, à la Faculté de droit, ignoraient que j'avais des enfants. L'inscription du droit au congé de maternité dans la convention collective de 1976, constitua une victoire importante pour les femmes. Ce congé me permettra de donner naissance à mon quatrième enfant, dans de bien meilleures conditions ».

La grève de 1976, des prises de conscience et l'implication syndicale

Sur les lignes de piquetage, lors de la grève de 1976, en côtoyant des collègues de toutes les facultés de l'Université, Ann Robinson prend conscience qu'elle partage davantage d'affinités avec des collègues d'autres horizons que celui du droit. Un moment charnière où, me dira-t-elle, elle devient militante et, également, interdisciplinaire.

Souvenirs de sa présidence

En avril 1982, tous les syndicats universitaires recevaient, de la part du gouvernement du Québec, une demande de renonciation aux augmentations inscrites dans leurs contrats de travail dûment négociés. Dans ce contexte, la négociation de la prochaine convention collective du SPUL s'annonçait difficile. C'est pourquoi le SPUL, par le biais de la FAPUQ, se concerta avec les autres syndicats de professeur.e.s d'université du Québec. Il fallait manifester sa solidarité avec tous les syndicats touchés par la Loi 111. Cette loi, votée en février 1983, suspendait l'application de la Charte des droits et des libertés, autorisait le congédiement d'enseignant.e.s et imposait de fortes amendes aux syndicats, à leurs officiers et aux grévistes.

Le 1er mai 1984, les membres du SPUL votaient majoritairement en faveur de la convention collective 1983-1984. Aujourd'hui encore, Ann Robinson, malgré le contexte difficile, est heureuse des résultats de la négociation. « J'avais pour mandat, me précise-t-elle, de sauvegarder nos acquis, de ne pas aller en deçà. Nous y sommes parvenus. Je garde de cette époque des souvenirs impérissables des collègues qui m'ont soutenue. Ce qui m'a marquée de cette période, c'est la solidarité. La vie au SPUL était emballante. Nous étions jeunes et avions le vent dans les voiles ».

La solidarité du SPUL, au cours des années 1980, se manifesta également de plusieurs autres manières : défense d'un collègue chilien emprisonné par Pinochet, campagnes de financement pour soutenir Amnistie internationale, appui à des collègues en grève dans d'autres provinces, dénonciation de la torture au Chili et plus encore... (Pettigrew, 1999)³.

Dès que tu devenais professeur.e, tu n'étais plus une femme... tu n'étais plus un homme. Tu étais professeur.e d'université, un point c'est tout

« Sur les lignes de piquetage, j'ai développé beaucoup de complicités. Les années 70-80 sont, à mes yeux, de belles années du syndicalisme ».

Au cours des années qui suivent, Ann Robinson représente ses collègues de droit au Conseil syndical, s'implique dans divers comités du SPUL. Du fait de sa formation de juriste, le Conseil exécutif fait régulièrement appel à ses compétences pour réaliser de petits travaux légaux et contribuer au Comité des griefs. On reconnaît en elle un caractère peu enclin à la conciliation. Elle se distingue aussi par ses qualités de fonceuse. De tels atouts personnels sont particulièrement prisés en temps de négociation. En 1982, les collègues lui proposent de se présenter à la présidence du SPUL pour succéder à Raymond Joly, professeur au Département des littératures.

Reconnaissant dans le milieu syndical plus d'ouverture que dans le milieu juridique, et pouvant également compter sur l'appui d'un conjoint assumant une grande part des tâches domestiques à la maison... elle accepte de poser sa candidature. Grâce à sa nouvelle présidente, le SPUL prend mieux conscience des inégalités affectant ses membres féminins et milite dès lors activement en faveur des droits des professeures et de leur bien-être.

Ann Robinson est particulièrement fière du fait qu'à l'époque de sa présidence, la collégialité n'était pas un vain mot. « La collégialité, se souvient-elle, un acquis de 1976, se vivait tous les jours. Les collègues étaient présents dans les instances de gouvernance, participaient à la sélection des nouveaux collègues, aux développements des programmes... Les professeur.e.s avaient droit au chapitre ».

Après la présidence

En 1984, Ann Robinson quitte la présidence du SPUL. Cette fois, elle accepte les fonctions de présidente de la FAPUQ. « Le point d'achoppement dans les années 80, se souvient-elle, était le financement des universités. C'est dans ce contexte que lorsque j'étais présidente de la FAPUQ, nous avons entrepris une tournée des villes universitaires. Nous organisions des conférences de presse pour alerter la population sur la pauvreté du financement des universités ». Le mercredi 10 octobre 1984, elle présentait à la Commission permanente de l'éducation du gouvernement du Québec le mémoire de la FAPUQ. Devant les politiciens elle tint les propos suivants qui demeurent encore d'actualité : « Il a toujours été difficile d'intégrer l'université dans une planification à court terme. Elle s'ajuste plutôt aux courants de fond. Elle a été



humaniste à la Renaissance et a préparé la révolution bourgeoise, la démocratisation sociale et politique. Puis, elle est devenue technologique et professionnelle pour préparer la révolution industrielle, l'expansion économique. Elle s'est faite ensuite sociale pour réparer les injustices et assurer la répartition de la richesse. Aujourd'hui, elle est toujours de son époque et prépare une réponse à d'autres besoins ».

Et aujourd'hui?

Trente ans plus tard, la place des femmes dans les hautes sphères de la société québécoise peut sembler acquise. En septembre 2012, l'accession de Pauline Marois au poste de première ministre du Québec et, plus récemment, en 2017, l'élection de Sophie D'Amours dans les fonctions de rectrice de l'Université Laval marquent la

Ce sont les femmes syndicalistes qui ont permis de travailler contre le harcèlement sexuel

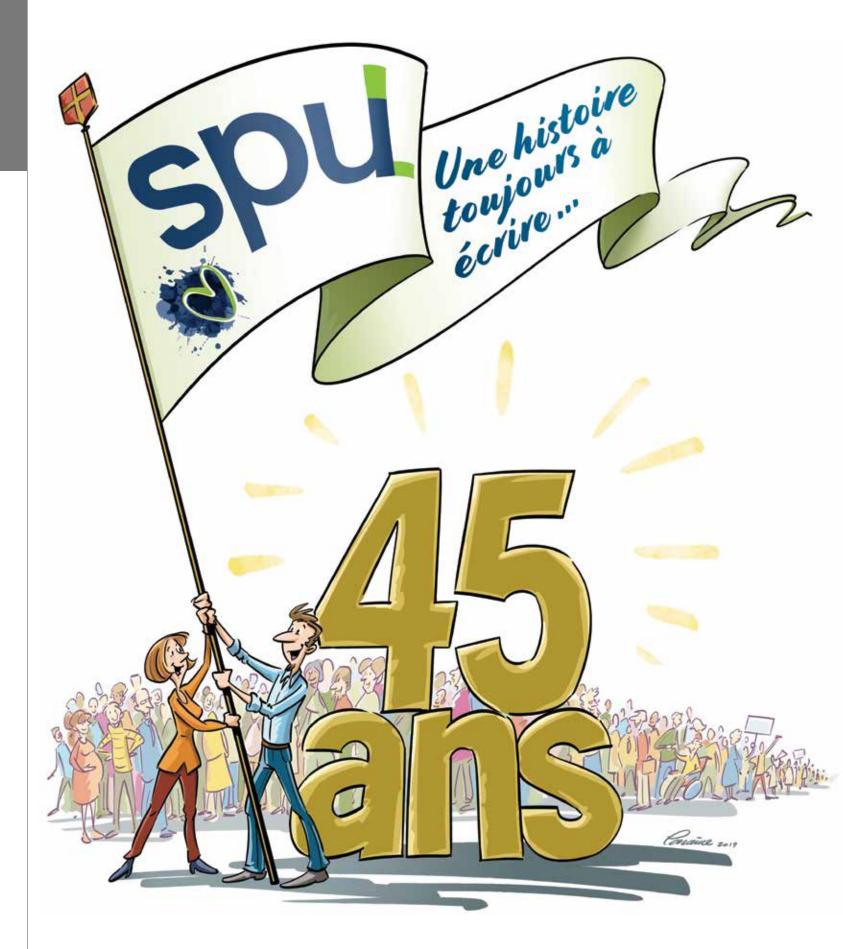
Fière de son implication syndicale et féministe

À la suite de sa présidence, Ann Robinson contribuera aux côtés d'autres femmes syndicalistes et féministes à la mise sur pied du Comité pour le statut de la femme du SPUL. Au début des années 1980, se rappelle-t-elle, « seulement 10 % du corps professoral de l'Université Laval était constitué de femmes. Et celles-ci se retrouvaient, surtout, du côté Est du campus. On disait que les femmes ne présentaient pas leur candidature. . . Ce n'était pas vrai. Les femmes postulaient. Mais les personnes qui sélectionnaient les candidatures étaient pratiquement toutes des hommes, blancs. Naturellement, la sélection se faisait autour de personnes qui ressemblaient à l'image des gens qui composaient le comité des pairs ».

Ann Robinson n'est pas peu fière d'avoir contribué, avec ses collègues féministes, à la féminisation de la convention collective ainsi qu'à la création du Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GRMF), instances qui auront fait avancer le mouvement des femmes. Elle souligne également que « le mouvement syndical a aidé à faire de la recherche et à traiter la question du harcèlement sexuel. Elle insiste : « Ce sont les femmes syndicalistes qui ont permis de travailler contre le harcèlement sexuel ».

fracture du fameux « plafond de verre ». Ces événements sont à ce titre fortement médiatisés. Dans le contexte de la Journée internationale des femmes et des filles de science du 11 février 2019⁴, Crystal LaFlamme, professeure adjointe à la Faculté des sciences et de génie, affirme que des personnes qui parviennent, comme Sophie D'Amours, à se hisser très haut dans la hiérarchie universitaire, constituent à ses yeux des exemples de femmes « qui font bouger les choses ». Bien sûr, nous nous réjouissons de ces avancées notoires des femmes québécoises, symbolisées par ces nominations qui firent la manchette de nombreux médias. Il faut toutefois prendre garde de ne pas ignorer la forêt qui, de fait, se cache encore derrière ses arbres au ramage bien garni. Et il est clair que sans l'apport de pionnières de la trempe d'Ann Robinson, le plafond de verre serait encore plus résistant.

Propos recueillis par **Bernard Roy**Faculté des sciences infirmières



¹ Marchand, I., Saint-Charles, J., & Corbeil, C. (2007). L'ascension professionnelle et le plafond de verre dans les entreprises privées au Québec. Recherches Féministes, 20(1), 27–54.

² Boulet, M. (2013). L'accès limité des femmes aux emplois de gestion : un plafond de verre? Bulletin de l'Institut de La Statistique Du Québec, Mars, 1–3. Retrieved from http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/acces-limite-femme.pdf

³ Pettigrew, L. (1999). *Une histoire de solidarité syndicale*. Québec: Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval.

⁴ https://www.fsg.ulaval.ca/faculte/actualites/11-fevrier-parlons-de-femmes-et-de-filles-de-science-2910/

Nosarchives



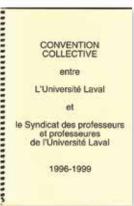






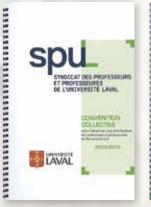
















45 années à préserver et à défendre les droits et conditions de travail des professeur.e.s.

En cette période de préparation à la prochaine négociation, le **SPUL est toujours en mouvement...**



Photographie: Collection Université Laval

Thérèse Hamel Professeure retraitée du Département des fondements et pratiques en éducation

« Mon SPUL à moi » à la manière de Patricia Kaas

Mon premier contact avec le SPUL, c'est au Brésil, en 1976, à l'ambassade du Canada où j'apprends par *Le Devoir* que le Syndicat des professeur.e.s est en grève depuis septembre. J'étais alors étudiante à la maîtrise. À mon retour, je découvre l'implication de plusieurs de mes professeur.e.s, dont mon directeur de thèse. L'enjeu de ce conflit était d'obtenir des conditions de travail et de salaire basées sur des principes, et non sur des pouvoirs de négociation individuels.

Le second contact, c'est lors de mon arrivée à l'Université Laval à titre de chercheure boursière du Canada, en 1990. L'institution a reçu plusieurs lauréat.e.s du CRSH, dont trois dans ma faculté. Le statut des boursiers de cette organisation variait énormément selon la faculté ou le département qui les accueillait. Même si je n'étais pas « Spulable », puisque pas considérée comme professeure à part entière par l'Université et ma faculté (contrairement d'ailleurs à un collègue de mon centre de recherche provenant d'une autre faculté), le Syndicat n'a pas ménagé ses conseils et son temps pour m'aider à défendre mes droits. Je lui en serai toujours reconnaissante.

Après mon engagement sur un « vrai » poste, en 1994, je fais enfin partie des assemblées départementales et deviens membre de mon syndicat. Ma première activité syndicale sera ma présence à un repas organisé par le Comité de la condition féminine, malheureusement dissous depuis. Celui-ci réunissait les femmes du syndicat pour penser aux clauses de la convention collective qui devaient être améliorées en tenant compte de nos besoins. J'y découvre un lieu d'échange fascinant, et une référence que toute collègue devrait lire : Lifting a Tons of Feathers. A Woman's Guide for Surviving in the Academic World (1993) de Paula Caplan, sur les parcours des femmes professeures dans les universités canadiennes. L'ouvrage montre l'envers du décor, les zones encore grises des inégalités selon le genre dans notre docte institution. Je me souviens aussi des 20 ans du SPUL au Musée du Québec avec les militant.e.s des premières heures de cette épopée, et découvre le chemin parcouru, alors que moi j'entrais « officiellement » dans la profession.

Mon cœur de militante a toujours été vibrant, héritage de mon père, un combattant pour la justice, mais il m'a fallu un certain temps pour devenir membre du Conseil syndical, trop prise par mes tâches d'enseignement, de recherche, de directrice de revue, etc. Bref, tout ce qui occupait ma carrière naissante et mon enthousiasme pour m'impliquer dans les lieux scientifiques universitaires. Mais je participais assidûment aux assemblées générales, aux rencontres de sections pour la préparation de la convention collective, aux anniversaires du SPUL et toutes les activités organisées par mon syndicat.

En 2004, je deviens vice-présidente du Syndicat, à la demande de l'Exécutif. J'ai adoré cette expérience, malgré la difficulté de certains dossiers, dont celui de représenter l'Exécutif sur certains comités. Je me trouvais en effet parfois prise entre l'écorce et l'arbre, ce qui n'est jamais confortable, surtout pour une femme entière comme moi. Le pire fut

de devoir entériner la position du CEX sur la désaffiliation du SPUL de la FQPPU, que je considérais comme une grave erreur, mais je devais respecter « la ligne du parti » comme on dit en politique. En dépit de quelques désaccords, j'ai constaté, pendant mon mandat, l'engagement des membres du SPUL et de leurs employées pour défendre les droits des professeur.e.s. Dans cet archipel de conditions et de cultures organisationnelles différentes, j'ai vu des gens engagés pour améliorer la vie universitaire dans toutes ses dimensions.

J'ai pu aussi voir l'Exécutif se pencher sur un dossier nouveau : la loi qui oblige l'Université à être exempte de harcèlement. Un comité de travail avec des chercheur.e.s réputé.e.s dans ce domaine nous a fait des propositions extrêmement novatrices, à nous et à l'administration de l'Université. Malheureusement, la haute direction et une partie du syndicat avaient des réserves sur cette épineuse question. Entre 2004 et 2006, avant le mouvement #Moiaussi, cette réalité encore très cachée était difficile à aborder, suscitant peur et extrême prudence.

J'ai ensuite été membre du Conseil syndical, l'instance selon moi la plus importante de notre syndicat avec l'Assemblée générale. On y discute de la convention collective, positionnement vis-à-vis de demandes de l'administration, de motions de grève, comme en 2001. Une grève qui fit reculer l'Université quant au congé de cotisation de 50 millions au régime de retraite. Qu'aurait été la situation si nous avions perdu cette cause lors de la crise de 2008?

Le syndicat s'occupe des professeur.e.s nouvellement engagé.e.s, des moments clés de leur carrière pour les préparer à l'agrégation, la titularisation et autres repères importants dans leur parcours, et ce jusqu'à la retraite. Le SPUL est aussi solidaire d'autres syndicats dans leurs luttes, participe financièrement à des organismes de la société civile et offre du soutien aux membres qui vivent des difficultés passagères.

Ma dernière implication, c'est au Comité sur les communications que je l'ai faite, travaillant avec des collègues à la production des SPUL-liens.

Maintenant à la pré-retraite, ce qui me manque énormément entre autres, c'est de ne plus être membre du SPUL. Je lui dois beaucoup, lui qui m'a défendu durant les années les plus difficiles de ma carrière. On ne gagne pas toutes nos batailles, mais le fait d'avoir lutté dépose une pierre dans le grand bassin de nos enjeux syndicaux. À force d'en déposer, au fil des luttes syndicales, le pont finira par être construit pour que d'autres gagnent leurs luttes à la lumière des batailles perdues.

Je serai toujours là pour aider le SPUL, même si je ne suis plus « spulable ». J'ai souvent été une dissidente certes, mais il en faut pour faire avancer une institution. Certains dossiers me tiennent à cœur, particulièrement la cause des femmes et les guestions relatives à la justice sociale.

Pour les collègues qui entrent dans la profession, je me permets un conseil : soutenez votre syndicat! Que serait notre situation collective sans lui? Et vous ne savez jamais quand vous aurez besoin de lui, personnellement.

Temorgnage



Claire Dolan Professeure retraitée du Département des sciences historiques

Une Spulienne pragmatique

L'historienne Claire Dolan est professeure associée au Département des sciences historiques depuis sa retraite en 2010. Toujours active en recherche, elle poursuit ses travaux sur la France au cours de la période moderne. Frappée par la diversité et la générosité de son engagement, sa collègue Françoise Lucbert a souhaité recueillir ses impressions sur son implication au sein de la communauté universitaire.

Françoise Lucbert : En quelle année as-tu été recrutée comme professeure et comment as-tu vécu ton arrivée à l'Université?

Claire Dolan: J'ai été engagée au Département d'histoire en 1976, un an après avoir soutenu ma thèse. Je suis entrée en poste le 1er juin 1976, et on m'a fait donner deux cours d'été. Il n'existait pas à l'époque de dégagement pour te permettre de préparer tes cours. Tu commençais tout de suite avec quatre nouveaux cours par année.

FL: Comment as-tu perçu, dès le départ, ton processus d'embauche et, par la suite, celui d'avancement dans la carrière?

CD: Le processus d'engagement était celui qu'on a connu après, c'est-à-dire un comité de sélection, une analyse du dossier, une entrevue, etc. J'ai obtenu un premier contrat de deux ans, au statut de professeure adjointe et ensuite un contrat terminal de trois ans au bout duquel se trouvait l'agrégation.

L'évaluation pour l'agrégation se faisait un peu comme aujourd'hui, selon des critères que nous avions votés en assemblée, par le directeur du département dont le rapport ensuite passait par l'assemblée des doyennes et doyens qui accordait ou non l'agrégation. En général elle était accordée, mais il arrivait que non, soit parce que la recommandation du directeur du département était négative, soit parce que les doyennes ou doyens n'avaient pas été convaincus par son rapport.

C'était l'heure du partage et d'une communauté en construction

FL: lu étais donc aux premières loges pour vivre la fameuse grève de 1976....

CD: En septembre, au moment de ma première rentrée d'automne, ce fut en effet la grève des professeur.e.s, laquelle a duré jusqu'en décembre. J'ai donc connu mes collègues sur les lignes de piquetage. L'atmosphère était très bon enfant, et plutôt agréable, de sorte que j'allais à l'Université tous les jours, un peu comme la plupart de mes collègues, et on piquetait, ou on épluchait des patates pour nourrir ceux qui piquetaient. C'était l'heure du partage et d'une communauté en construction.

FL: Tu étais donc aux premières loges pour vivre la fameuse grève FL: Quelle était alors ta vision des relations de travail?

CD: Une fois la grève finie, il fallait mettre en œuvre la nouvelle convention collective. Je ne sais pas comment cela se passait ailleurs, mais j'ai toujours eu l'impression que le Département d'histoire était un leader dans cette mise en œuvre. Nous avions des profs très impliqués dans le syndicat et l'assemblée départementale avait des couleurs très syndicales. C'était aussi l'époque où le Département d'histoire était un des plus contestataires. Dans l'esprit de plusieurs d'entre nous, il y avait nous d'un côté et la « THA » (Très Haute Administration) de l'autre, et on était assez fier de cela, je crois.

FL: Tu t'es d'ailleurs toi-même assez rapidement impliquée au syndicat...

CD: Le hasard a voulu qu'on m'invite à devenir membre du Comité des griefs du SPUL peu après mon agrégation. Je ne savais pas dans quoi je m'engageais, mais j'ai saisi l'opportunité de m'impliquer, non dans l'administration du département comme le directeur de mon unité me le suggérait, mais dans celle du syndicat. J'ai siégé sur le Comité des griefs pendant trois ans : deux ans comme membre et un an comme présidente.

FL : Comment décrirais-tu cette expérience au sein de ce comité, appelé maintenant Comité d'application de la convention collective?

CD: Dans ces années-là, un refus d'agrégation donnait lieu, la plupart du temps, au dépôt d'un grief — les griefs pour non agrégation ou non titularisation ont été longtemps le principal cas de griefs au SPUL. Quand j'y ai siégé, le Comité des griefs était composé de trois membres dont les origines disciplinaires étaient les suivantes: un littéraire, un juriste et une historienne. C'était l'époque où on soutenait que dans un arbitrage, les profs devaient être défendus par leurs pairs et non par des professionnel.le.s du droit. Du côté de l'Université, cela devait être la même chose, mais l'Université avait choisi de créer un poste au vice-rectorat pour un avocat. Donc, la « partie patronale » était défendue par un professionnel (l'avocat), tandis que le syndicat lui opposait trois membres profs et pas nécessairement des juristes.

FL : Qu'est-ce que cela impliquait, au juste?

CD: Concrètement, cela signifiait que tous les griefs qui allaient en arbitrage étaient défendus par ces trois membres. On se partageait les cas, on les discutait ensemble, on élaborait une stratégie, on pouvait demander les conseils d'un avocat pour les cas complexes, et on allait « plaider » devant l'arbitre. Te dire à quel point j'ai appris pendant ces trois ans! C'était extraordinaire. Je découvrais un autre monde. D'abord, il fallait connaître non seulement la convention collective, mais encore fallait-il savoir la lire et voir tout ce qu'on pouvait faire avec. Ensuite, il fallait rechercher la jurisprudence arbitrale non seulement pour l'Université Laval, mais partout où on pouvait la trouver, etc. J'ai appris cela sur le tas et grâce à mes collègues du comité. Par la suite, le SPUL a décidé d'engager des avocats et ce sont eux qui ont plaidé les griefs en arbitrage.

FL : Plusieurs années plus tard, tu t'es laissée convaincre de poser ta candidature pour devenir directrice du Département d'histoire.

CD : Et j'ai été élue à l'unanimité par les collègues. Comme tu le sais, le poste n'est pas très couru, et les collègues étaient bien contents que quelqu'un accepte de le remplir. Je suis restée directrice du département pendant trois ans (2000-2003).

FL: Ce nouveau mandat te plaçait finalement « de l'autre côté » dans la logique des relations de travail. Comment percevais-tu cette fonction administrative par rapport à celle dont tu avais précédemment hérité au SPUL?

CD: En fait, dans mon unité, plusieurs des professeur.e.s les plus engagés au syndicat sont par la suite devenus directeurs du département. J'estime que ce que j'ai appris pendant mes trois ans au sein du Comité des griefs m'a servi pendant toute ma carrière, et tout particulièrement lorsque j'ai dirigé un département.

J'ai appris cela sur le tas et grâce à mes collègues du comité

FL: N'y avait-il pas une sorte d'antagonisme entre ton statut de directrice et ton passé syndicaliste?

CD: Pas dans mon esprit. Du moins, je n'ai pas senti de contradiction sur ce plan. Pour moi, il s'agissait de deux formes différentes de service à la collectivité. En conclusion, je me suis toujours sentie libre d'accepter ou de refuser les postes administratifs qu'on m'offrait. Je ne me suis jamais sentie obligée d'occuper telle ou telle fonction. Simplement, comme je devais m'impliquer, alors je choisissais d'aller seulement où cela me plaisait. Je n'avais pas vraiment d'attrait pour l'administration, mais, de mon point de vue, il fallait ce qu'il fallait pour que l'usine tourne!

Propos recueillis par **Françoise Lucbert** Département des sciences historiques

Parole des pres

Des souhaits formulés pour l'avenir du syndicalisme universitaire

Entretenir la collégialité entre les professeur.e.s.
Entretenir la motivation des professeur.e.s à donner leur 110 % en protégeant nos acquis.
Préserver la santé mentale des professeur.e.s.
Continuer à se préoccuper des nouveaux membres.

Jacinthe Cloutier

Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation

Je souhaite que les syndicats universitaires, comme le SPUL, jouent un plus grand rôle social et s'investissent davantage au sein de leur communauté en prenant position et en défendant les intérêts de la population, plutôt que de se cacher sous le prétexte de ne pas vouloir faire de la politique. Les gens qui paient leurs impôts et financent les universités sont en droit de s'attendre à pouvoir bénéficier de la sagesse, du savoir et des connaissances des universitaires, qui, en retour, ont une obligation morale d'améliorer la société et la qualité de vie des gens qui la composent.

Patrick Provost

Département de microbiologie-infectiologie et immunologie

J'espère sincèrement que les collègues de l'Université Laval pourront compter sur un syndicat fort au cours des prochaines années. Fort de l'appui et de la mobilisation de ses membres, bien entendu, mais également de la vitalité et du leadership des nombreux comités qui le structurent. Ce n'est que si ces deux paliers fonctionnent en étroite synergie qu'il sera possible de livrer efficacement les batailles qui permettront de protéger les acquis que nous avons durement gagnés au fil des années et de contribuer concrètement à l'amélioration continue de nos conditions de travail.

Louis-Philippe Lampron Faculté de droit

Je souhaite que le syndicalisme universitaire soit plus présent, se « mouille » davantage dans les enjeux socio-économiques et écologiques de la société québécoise.

Pascale Bédard
Département de sociologie

Que les valeurs cardinales du SPUL, la solidarité, la collégialité et l'équité, s'incarnent verticalement et pleinement dans toutes les instances syndicales, y compris les sections.

Claire Bilodeau École d'actuariat

Un lieu de partage et de discussions autour d'un idéal de vivre ensemble dans le respect de tous et une valorisation de ce qui nous unit, et où on s'enqage et se donne ensemble les moyens de nos ambitions.

Diane Tapp

Faculté des sciences infirmières

Je nous souhaite d'appuyer et de contribuer au succès des luttes de nos collègues travailleurs, syndiqués ou non, dans l'avancement des luttes des jeunes et des organisations citoyennes qui proposent des solutions aux changements climatiques.

*Madia Aubin-Horth*Département de biologie

Une convention collective qui prend davantage en considération les particularités des différentes facultés. Une meilleure définition de la charge de travail et une évaluation de celle-ci en fonction du temps nécessaire pour la réaliser.

Fayez Fouad Boctor Département d'opérations et systèmes de décision

Une université toujours plus proche des gens et de sa communauté.

Hélène Makdissi Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage

LES PROFESSEURS RETIRENT LEUR CONFIANCE AU RECTEUR KERW « OUTL DÉMISSIONNE! » PRL -« M. Larkin Kerwin, vous n'avez plus notre confiance et par conséquent nous vous demandons de démissionner de vos fonctions de recteur »

22 Le SPUL-lien - Décembre 2019

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

Disponibles sur le site Internet du SPUL : www.spul.ulaval.ca/spul-publications/le-spul-lien/

- 1. **L'enquête sur les communications du SPUL**, Décembre 2005
- 2. **Santé au travail**. Mai 2006
- 3. Les femmes à l'Université Laval, Décembre 2006
- 4. **L'engagement**, Mai 2007
- 5. La passion de l'enseignement, Décembre 2007
- 6. **Les rôles du professeur : enjeux et nouveaux défis**, Septembre 2008
- 7. **Propos d'envol**, Mai 2009
- 8. **Pédagogues branchés**, Juin 2010
- 9. UNIVERSITÉe et SOCIÉTÉe, Mars 2011
- 10. L'Université en soi, Septembre 2011
- 11. La fonctionnalisation de l'Université, Juin 2012
- 12. La création sous l'angle de la recherche universitaire, Mars 2013
- 13. **De toutes les mutations**, Novembre 2013
- 14. Le campus universitaire comme milieu de vie, Mars 2014
- 15. Le syndicalisme universitaire Un modèle à remettre à jour, Décembre 2014
- 16. La Mémoire professorale en héritage, Mai 2015
- 17. L'université comme terre d'accueil, Décembre 2015
- 18. La collégialité comme valeur de gouvernance, Avril 2016
- 19. L'Université et la formation professionnelle, Novembre 2016
- 20. **L'éthique professorale**, Avril 2017
- 21. La carrière postprofessorale, qu'est-ce à dire?, Novembre 2017
- 22. Conciliation travail-famille, vie privée et temps sociaux, Mai 2018
- 23. L'engagement social, Décembre 2018
- 24. La valorisation des professeures et professeurs, Mai 2019

Nous sollicitons votre collaboration

Vos suggestions de thématiques sont les bienvenues, tout comme vos réflexions sur le présent numéro. Nous vous invitons à communiquer avec notre personne-ressource, Catherine Vézina (catherine.vezina@spul.ulaval.ca).





Pavillon Alphonse-Desjardins 2325, rue de l'Université Bureau 3339 Université Laval Québec (Québec) G1V 0A6

Tél.: 418 656-2955 spul2@spul.ulaval.ca www.spul.ulaval.ca